

RÈGLEMENTS DU BADMINTON LIBRE

Chaque joueur s'engage à respecter les règles suivantes :

- L'utilisation d'un terrain est limitée à deux (2) parties consécutives de 21 points. Dans le cas où il n'y a pas de joueurs en attente, vous pouvez continuer à jouer. Par contre, à l'arrivée d'un nouveau joueur, vous terminez la partie en cours et vous devez céder votre place.
- Il est fortement recommandé de jouer en double pour maximiser l'utilisation des terrains disponibles. Également, vous êtes invités à changer les équipes pour une meilleure rotation des joueurs.
- Les espadrilles à semelle blanche et la tenue sportive sont obligatoires. Il est interdit d'être torse nu et de porter des sandales.
- La raquette et les volants doivent être fournis par les participants.
- Il est interdit de pratiquer un autre sport que le badminton.
- En cas de bris, vous devez aviser immédiatement le préposé à l'accueil ou encore le responsable des loisirs à la Ville de Bromont : 450 534-4414.
- La Ville de Bromont et la commission scolaire du Val-des-Cerfs se réservent le droit d'utiliser les terrains pour des cours, tournois ou activités spécifiques. Un avis sera donné dans les meilleurs délais.

Le non-respect d'une de ces règles pourrait amener l'expulsion du participant des terrains de badminton et l'interdiction d'y revenir, et ce, sans remboursement.

Merci de votre collaboration!

